

Montréal, le 9 avril 2025

CINQUIÈME AVIS AUX INVESTISSEURS

Tel qu'indiqué dans nos communications antérieures, **FTI CONSULTING CANADA INC.** (« **FTI** ») a été nommée à titre d'administrateur provisoire (l'« **Administrateur provisoire** ») des sociétés suivantes aux termes d'une ordonnance de la Cour supérieure (la « **Cour** ») rendue le 12 septembre 2024 (l'« **Ordonnance** ») :

VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC., GESTION D'ACTIFS WHITEHAVEN INC., WHITEHAVEN CAPITAL INC., PLACEMENTS WHITEHAVEN INC., WHITEHAVEN CAPITAL DE RISQUE INC. (collectivement « **Whitehaven** »), PHARMA SOLSTAR INC., CAPITAL SOLSTAR INC., FONDS SOLSTAR CAPITAL (collectivement « **Solstar** »), FONDS MVMT CAPITAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL, FIDUCIE D'EXPLOITATION MVMT CAPITAL, COMMANDITÉ MVMT INC. et SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL 1 (collectivement « **MVMT** » et avec Whitehaven et Solstar les « **Entités visées** »).

Sauf indication contraire, tous les montants monétaires contenus dans le présent avis sont exprimés en dollars canadiens. Les termes en majuscules qui ne sont pas autrement définis sont définis dans les rapports émis par l'Administrateur provisoire le 11 octobre 2024 (le « **Premier rapport** ») et le 12 novembre 2024 (le « **Deuxième rapport** »).

CONTEXTE

Tel qu'il appert du premier avis aux investisseurs daté du 24 septembre 2024, l'Ordonnance prévoit ce qui suit :

« Suspendre toute nouvelle vente de produits sur les marchés dispensés afin de lui permettre de s'assurer que les produits offerts aux clients soient correctement évalués, notamment, mais non limitativement quant à la valeur des parts, et que les conflits d'intérêts découlant de la vente de produits d'émetteurs reliés ou associés soient adéquatement divulgués et adéquatement gérés, en respect de la réglementation applicable et lever telle suspension au moment où il le jugera opportun, le cas échéant; »

À cet égard, l'un des motifs retenus par la Cour ayant mené à la nomination de l'Administrateur provisoire visait des préoccupations liées à l'évaluation de la valeur des entités Solstar. C'est également dans ce contexte que toute nouvelle vente de produits par les entités Whitehaven sur le marché dispensé a été suspendue.

Suite à l'Ordonnance, l'Administrateur Provisoire a effectué des démarches en lien avec les méthodes d'évaluation des produits sur le marché dispensé offerts par les entités Whitehaven. L'Administrateur provisoire a, notamment, mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton puisque celle-ci était déjà impliqué dans le présent dossier.

Par ailleurs, l'Administrateur provisoire a demandé au gardien de valeur, Olympia Trust, et aux entités Whitehaven d'ajouter la mention « valeur en révision » relativement aux produits émis par des émetteurs liés sur le marché dispensé.

MISE À JOUR RELATIVEMENT À LA VALEUR DE MVMT

Dans le cadre du Deuxième rapport, l'Administrateur provisoire a dressé des constats en lien avec le portefeuille de prêts de MVMT ainsi qu'à l'égard des sûretés consenties à cette dernière. Une mise à jour de cette analyse et des constats sera fournie dans le cadre du troisième rapport de l'Administrateur provisoire.

Afin de retirer la mention « valeur en révision » des relevés de compte, l'Administrateur provisoire estime que la donnée qui représente, dans les circonstances actuelles, le plus fidèlement la valeur de MVMT est la valeur de l'actif net du fond, aussi désignée comme étant le « Net asset value » ou la « **NAV** » des états financiers audités au 31 décembre 2023 divisée par le nombre de parts détenu par les investisseurs. Cette valeur au 31 décembre 2023 est de 8,72\$ la part. Ainsi, les relevés seront mis à jour avec cette valeur.

Par ailleurs, l'Administrateur provisoire travaille actuellement en collaboration avec l'auditeur de MVMT afin de préparer les états financiers audités au 31 décembre 2024. Ces états financiers permettront d'obtenir la NAV au 31 décembre 2024. Lorsque ces états financiers seront complétés, ils seront publiés sur SEDAR et une mise à jour de la valeur pourra être effectuée.

MISE À JOUR RELATIVEMENT À LA VALEUR DE SOLSTAR

Le Deuxième rapport fait état, notamment, des constats suivants au sujet de la valeur de Solstar :

1. La déclaration sous serment datée du 16 octobre 2024 du président et chef de la direction de Pharma Solstar, Tom Rossi, lequel a démissionné le 27 novembre 2024, indiquait que la valeur de Solstar était « faible »;
2. Les entités Solstar ont produit au dossier de la Cour une procédure judiciaire demandant l'autorisation de procéder à une cession volontaire de leurs biens (faillite), admettant ainsi leur insolvabilité;
3. Les liquidités de Solstar en date des présentes s'élèvent à environ 52 k\$.

Suite à l'émission du Deuxième rapport, l'Administrateur provisoire a été en mesure de constater que les actifs de Pharma Solstar sont limités et composés essentiellement de trois (3) demandes de brevet qui n'ont pas été analysées par un examinateur, de trois (3) licences qui ne génèrent actuellement aucun revenu et d'une participation minoritaire dans Linear Therapies Inc. qui ne génère aucun revenu.

Dans ce contexte, l'Administrateur provisoire estime que la valeur de Solstar est nulle. Par conséquent, la valeur des parts détenues par les investisseurs de Solstar sera mise à jour à une valeur de 0,01 \$.

MISE À JOUR RELATIVEMENT AUX AUTRES ÉMETTEURS LIÉS À WHITEHAVEN

Considérant que l'inscription de Whitehaven Valeurs Mobilières Inc., à titre de courtiers sur le marché dispensé, a été suspendue en date du 14 décembre 2024, les coûts importants que représentent une évaluation fiable de la valeur des émetteurs liés et qu'il est principalement de la responsabilité de ces derniers de procéder à une telle évaluation, l'Administrateur provisoire ne peut justifier l'utilisation de fonds supplémentaires visant l'obtention d'une évaluation de la valeur des émetteurs liés à Whitehaven.

Ceci dit, l'Administrateur provisoire a transmis des demandes d'informations à divers émetteurs liés et l'Administrateur provisoire espère que les réponses fournies pourront éclairer davantage les investisseurs.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel (whitehaven@fticonsulting.com) ou par téléphone (514-446-5204). Prière de noter que le délai de réponse de l'Administrateur provisoire peut varier en fonction du nombre de communications reçues.

Veuillez également vous référer au site Internet de l'Administrateur provisoire (<http://cfcanada.fticonsulting.com/Whitehaven/>) pour une liste de questions fréquemment posées par les investisseurs des Entités visées ainsi que les réponses de l'Administrateur provisoire à celles-ci.

FTI CONSULTING CANADA INC.,
Administrateur provisoire des Entités visées



Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Directeur général principal

c.c. Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L. s.r.l. (Me Rachid Benmokrane), avocat de l'Administrateur provisoire